Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20251002-DM2025-80-DE Date de télétransmission : 03/10/2025 Date de réception préfecture : 03/10/2025

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay

> Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2025-80

1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis Spectacle « Il était encore une fois » relatif à la prestation du spectacle le 7 novembre 2025 d'un montant de 1 740 €,

DECIDE

Article 1er:

d'accepter et de signer le devis Spectacle « Il était encore une fois » relatif à la prestation du spectacle le 7 novembre 2025 d'un montant de 1 740 € ;

Article 2:

que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal commune, en dépenses de fonctionnement, à l'article 625.

Fait à Saint-Germain/Ay, Le 2 octobre 2025, Le Maire.

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20251002-DM2025-80-DE Date de télétransmission : 03/10/2025 Date de réception préfecture : 03/10/2025